



Rapport aux Canadiens 2009

S'inspirer du passé pour façonner l'avenir



HOUSE OF COMMONS
CHAMBRE DES COMMUNES

La Chambre des communes Rapport aux Canadiens 2009

Pour en savoir plus sur la Chambre des communes, consultez le site Web du Parlement du Canada, www.parl.gc.ca.

CONTACTEZ-NOUS

Service de renseignements
Parlement du Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0A9
info@parl.gc.ca

Sans frais (Canada) : 1-866-599-4999
Téléphone : 613-992-4793
ATS : 613-995-2266

Approuvé par le Bureau de régie interne



ISBN : X9-27/2009F-PDF
CATALOGUE N° : 978-1-100-91339-1

Photo de la page couverture : Chambre des communes / Bernard Thibodeau

Certains renseignements historiques qui figurent dans le présent rapport sont tirés de *Bâtir l'avenir : Besoins de la Chambre des communes pour la Cité parlementaire*, 22 octobre 1999, <http://www.parl.gc.ca/information/about/process/house/ltapo/french/Bâtir%20l'avenir.pdf>, consulté le 8 avril 2009.

Votre portail vers une mine de renseignements

Vous trouverez les photographies des députés élus pour les 39^e et 40^e législatures dans l'encart inséré au centre du rapport. Les Canadiens peuvent utiliser leur code postal pour identifier leur député sur le site Web du Parlement du Canada, à l'adresse www.parl.gc.ca.

Table des matières

Lettre du Président	2
S'inspirer du passé pour façonner l'avenir : la Chambre des communes	3
La répartition des sièges à la Chambre	3
Nos députés	3
Le travail à la Chambre des communes	6
Les séances de la Chambre	6
L'élaboration des lois	6
L'obtention et la communication de renseignements	8
Le dépôt de documents	8
Le respect du Règlement	9
Le travail en comité	10
Le choix des membres des comités	10
Le travail au sein d'un comité	10
L'étude en comité.....	11
Organisation du travail des comités.....	11
Types de comités	11
La représentation du Canada à l'étranger	13
Accueil des parlementaires et dignitaires étrangers	13
Promouvoir les intérêts du Canada et communiquer notre expérience.....	14
Visites et accueil : la diplomatie parlementaire à l'œuvre	14
Arrière-scène : l'Administration de la Chambre des communes	16
S'inspirer du passé pour façonner l'avenir.....	16
Appui aux objectifs stratégiques	18
1. Appuyer le rôle changeant des députés et de l'institution.....	18
2. Améliorer les services permanents aux députés et soutenir l'institution.....	19
3. Favoriser la compréhension des institutions législatives et appuyer leur avancement.....	22
4. Appliquer les normes de gouvernance du secteur public les plus rigoureuses dans un contexte parlementaire.....	22
Conclusion.....	26
Rapport financier	27
Les députés des 39^e et 40^e législatures.....	encarts

Lettre du Président

À titre de Président de la Chambre des communes, j'ai le plaisir de présenter le *Rapport aux Canadiens 2009*, qui porte sur la période du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009. Le rapport rend compte du travail et des réalisations des députés ainsi que des activités et initiatives de l'Administration de la Chambre à l'appui des députés et de l'institution.

En 1858, la ville d'Ottawa a été désignée la capitale du Canada, ce qui a lancé le projet de construction des majestueux édifices de la Cité parlementaire. Depuis, des députés dévoués parlementaires se réunissent dans ces lieux pour surveiller la gouvernance de notre grand pays. Le 150^e anniversaire de ces débuts, en 2008–2009, nous a rappelé que les édifices du Parlement et les traditions de la Chambre des communes représentent une assise et un héritage pour les députés dans la conduite judicieuse des affaires canadiennes. Pour sa part, l'Administration de la Chambre contribue à cette stabilité en veillant au bon fonctionnement de la Chambre des communes, mais sans pour autant perdre de vue l'avenir qui s'ouvre devant nous.

L'exercice financier 2008–2009 a marqué la fin de la 39^e législature et le début de la 40^e. Par suite des élections tenues à l'automne, les Canadiens ont porté au pouvoir un autre gouvernement minoritaire, le onzième dans l'histoire de notre pays.

Dans les deux législatures de 2008–2009, les députés se sont fait l'écho des valeurs canadiennes tant à la Chambre qu'en comité. Ils ont présenté et débattu des projets de loi sur des sujets aussi variés que la justice, l'environnement, l'immigration et l'économie. Ils ont aussi défendu les intérêts des citoyens de leurs circonscriptions, porté des enjeux nationaux à l'avant-plan et interrogé le gouvernement sur ses politiques et ses actions.

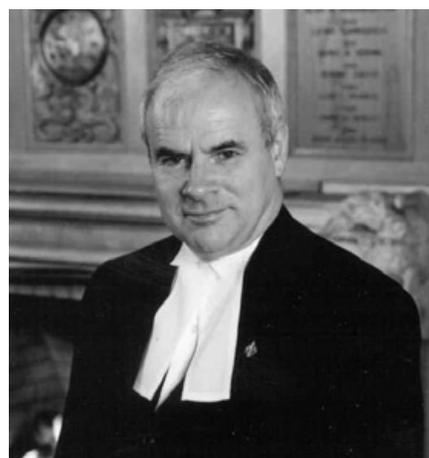
De la Colline du Parlement, les députés ont voyagé pour rencontrer leurs homologues d'autres assemblées législatives du Canada et de l'étranger et pour nouer des relations, discuter de questions d'intérêt commun et échanger leurs connaissances et leur expertise. Ils ont également accueilli des visiteurs de l'étranger dans la capitale nationale et dans les édifices du Parlement au nom de la population canadienne.

L'Administration de la Chambre est une solide source de soutien et d'innovation pour le Parlement, qui continue de s'adapter aux besoins des Canadiens et de leurs représentants. Tout en préservant les traditions et en gardant un œil sur l'avenir, le personnel gère les outils de plus en plus perfectionnés de la Chambre dans un souci continu d'efficacité, d'efficacité et de réceptivité.

Cent cinquante et un ans après que la colline des Casernes est devenue le site fondateur de l'inspirante Cité parlementaire d'aujourd'hui, je suis heureux de présenter ce rapport sur les activités et les réalisations des députés et de l'Administration de la Chambre, qui ont à cœur de façonner l'avenir du Canada.



Peter Milliken, député
Président de la Chambre des communes



Peter Milliken, député

Président de la Chambre des communes

Photo : © Chambre des communes /

Bernard Clark

S'inspirer du passé pour façonner l'avenir : la Chambre des communes

La Chambre des communes est le lieu de rencontre officiel des représentants de la population canadienne. Les députés exercent leurs fonctions à la Chambre même, dans les salles de comité, en caucus et dans leurs bureaux de la colline du Parlement et dans leurs circonscriptions. Ils discutent de questions d'intérêt national et local, présentent et débattent les projets de loi et consultent des experts et de simples citoyens. Ils ont aussi pour rôle de représenter le Canada à l'étranger.

Le travail des députés s'exerce sous cinq aspects :

Activités à la Chambre — C'est dans cette magnifique enceinte aux tons de vert que les députés débattent et votent les projets de loi, présentent des documents et des pétitions, posent des questions ou y répondent et soulèvent des enjeux importants pour les électeurs.

Travail en comité — Des groupes de députés constitués en comités de la Chambre examinent des questions d'actualité, étudient les projets de loi et de politique et consultent des experts et des citoyens avertis sur des enjeux qui revêtent une importance pour le Canada.

Activités au sein du caucus — Presque tous les députés appartiennent à un parti politique reconnu. Chaque parti a du personnel qui assiste les députés dans leur travail à la Chambre et en comité en leur offrant des services de recherche et de soutien. Il tient régulièrement des réunions de son caucus pour discuter des politiques et de la stratégie parlementaire.

Aide aux électeurs — Les électeurs communiquent avec leur député lorsqu'ils veulent s'informer d'une question préoccupante ou ont besoin d'aide concernant des programmes et des services fédéraux. Les députés passent généralement une semaine par mois dans leur circonscription pour se mettre à la disposition des citoyens, mais ils y restent plus longtemps pendant l'été et de la fin décembre à la fin janvier.

Représentation du Canada — Les députés représentent le Canada à l'étranger et reçoivent des visiteurs d'autres pays; dans ce rôle, il leur incombe de promouvoir les institutions démocratiques et de resserrer les liens avec d'autres pays.

La répartition des sièges à la Chambre

La plupart des députés appartiennent à l'un des quatre partis politiques reconnus. Par ordre alphabétique, ces partis sont le Bloc Québécois, le Nouveau Parti démocratique, le Parti conservateur et le Parti libéral. Les députés peuvent aussi siéger à titre d'indépendants.

Nos députés

Les Canadiens élisent des personnes de différents horizons pour les représenter à la Chambre des communes. Par leurs antécédents professionnels et personnels variés, les députés apportent tout un bagage d'expériences et de connaissances à la Chambre. Par exemple, les députés actuels s'y connaissent en affaires, en éducation, en droit, en journalisme, en agriculture, en ingénierie, en arts, en médecine et en relations du travail.

Députés

Deux encarts dépliant au centre du rapport présentent les députés élus à la 39^e et à la 40^e législature.

Qui est votre député?

Si vous ne savez pas qui est votre député, il suffit de consulter le site Web du Parlement du Canada, à www.parl.gc.ca, et d'y inscrire votre code postal.

Pour en savoir plus

Le site Web du Parlement du Canada comporte une fonction de recherche que vous pouvez utiliser pour obtenir des données démographiques sur les députés et consulter le profil de chaque député. **Rendez vous au www2.parl.gc.ca/parlinfo.**

Période visée par le rapport

Du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009
Nombre de jours de séance : 99

Répartition des partis à la Chambre des communes en date du 31 mars 2009

Province / territoire	PCC	Lib.	BQ	NPD	Ind.	Vacant	Total
Alberta	27			1			28
Colombie-Britannique	22	5		9			36
Île-du-Prince-Édouard	1	3					4
Manitoba	9	1		4			14
Nouveau-Brunswick	6	3		1			10
Nouvelle-Écosse	3	5		2	1		11
Nunavut	1						1
Ontario	51	38		17			106
Québec	10	14	49	1	1		75
Saskatchewan	13	1					14
Terre-Neuve-et-Labrador		6		1			7
Territoires du Nord-Ouest							1
Yukon				1			1
Nombre total de sièges	143	77	49	37	2	0	308

Les députés sont issus de milieux géographiques et culturels très différents; ils représentent non seulement chaque région géographique du pays, mais aussi une belle diversité d'héritages culturels. Ainsi, la Chambre compte cinq représentants des peuples inuits et métis et des Premières nations du Canada et de nombreux députés originaires de pays aussi variés que le Royaume-Uni, la Tanzanie, Haïti, la Grèce, l'Inde, le Vietnam, l'Italie, la Chine et le Portugal. Des 308 députés de la 40^e législature, 11 % sont nés à l'extérieur du Canada.

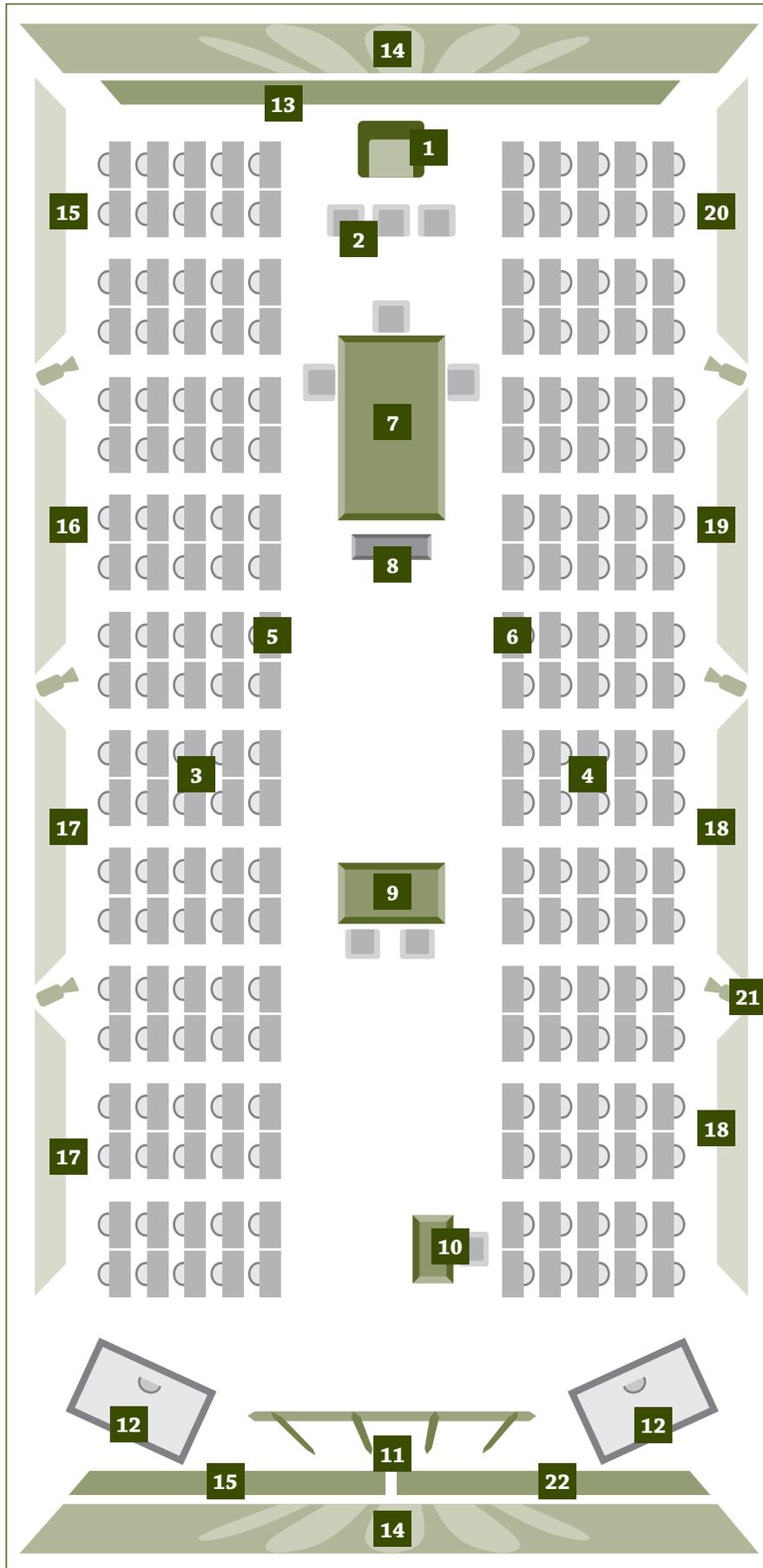
4

L'âge moyen des députés de la 40^e législature est de 52 ans. Le plus jeune a 21 ans et le plus vieux, 71 ans. À la dissolution de la 39^e législature, les femmes occupaient 21 % des 308 sièges de la Chambre. Dans la 40^e législature, la proportion de femmes a augmenté à 22 %.

FAITS CONCERNANT LES DÉPUTÉS

	39 ^e	40 ^e
Âge moyen	54	52
Député le plus jeune	29	21
Député le plus âgé	75	71
Députés élus pour la première fois	70	68
Sièges à la Chambre des communes	308	308
Sièges occupés par des femmes	65	68
Sièges occupés par des députés nés à l'étranger	42	36
Sièges occupés par des députés d'origine autochtone	5	5
Sièges occupés par des députés des quatre professions les plus représentées		
gens d'affaires	78	72
avocat(e)	49	51
consultant(e)	38	46
enseignant(e)	28	33

Chambre des communes



- 1 Président
- 2 Pages
- 3 Membres du gouvernement*
- 4 Membres de l'opposition*
- 5 Premier Ministre
- 6 Chef de l'Opposition officielle
- 7 Greffier et greffiers au Bureau
- 8 Masse
- 9 Agents de délibérations et vérification
- 10 Sergent d'armes
- 11 Barre de la Chambre
- 12 Interprètes
- 13 Tribune de la presse
- 14 Tribune du public
- 15 Tribune des fonctionnaires
- 16 Tribune du chef de l'Opposition
- 17 Tribune des députés de l'opposition
- 18 Tribune des députés du gouvernement
- 19 Tribune du Président
- 20 Tribune des sénateurs
- 21 Caméras de télévision
- 22 Tribune diplomatique

* Selon le nombre de députés de chaque parti politique, des députés du parti ministériel peuvent être assis du côté opposé de la Chambre avec les députés de l'opposition (ou vice versa).

Le travail à la Chambre des communes

La Chambre des communes a un calendrier parlementaire qui prévoit des séances entrecoupées de pauses et qui s'étend de la mi-septembre à la fin de juin. L'exercice financier 2008–2009 a marqué la fin de la 39^e législature et le début de la 40^e législature.

En 2008, la Chambre a poursuivi les travaux entrepris au cours de la deuxième session de la 39^e législature jusqu'au début du congé d'été, le 20 juin 2008. Le 7 septembre 2008, avant la reprise des travaux de l'automne, le premier ministre a demandé à la gouverneure générale de dissoudre la législature et de déclencher des élections. Les élections générales ont eu lieu le 14 octobre 2008, et la 40^e législature a débuté le 18 novembre suivant.

Les séances de la Chambre

Les réunions de la Chambre des communes s'appellent des séances et suivent un mode de fonctionnement bien établi. Elles sont supervisées par le Président, chargé de diriger les débats et de maintenir l'ordre conformément aux règles écrites (le Règlement) et aux usages de la Chambre. Le Président est un député, que les autres députés choisissent par voie de scrutin secret pour exercer cette fonction.

Au début de la 40^e législature, l'honorable Peter Milliken a été élu à la présidence pour un quatrième mandat de suite, ce qui constitue un record. Il est membre de l'Opposition officielle, mais, à titre de Président, il ne participe pas aux réunions du caucus.

En plus de présider les travaux de la Chambre, le Président assure la présidence du Bureau de régie interne, qui veille à l'Administration de la Chambre. Il est en outre le porte-parole et le représentant officiel de la Chambre dans les relations avec des entités étrangères.

Le Président est assisté par trois adjoints choisis parmi les députés : le Vice-président et président des comités pléniers, le vice-président des comités pléniers et le vice-président adjoint des comités pléniers. Au cours de la 39^e législature, les personnes qui occupaient ces postes étaient respectivement l'honorable Bill Blaikie, M. Royal Galipeau et M. Andrew Scheer. Au début de la 40^e législature, M. Andrew Scheer, M^{me} Denise Savoie et M. Barry Devolin, respectivement, ont été élus par voie de motions adoptées à la Chambre.

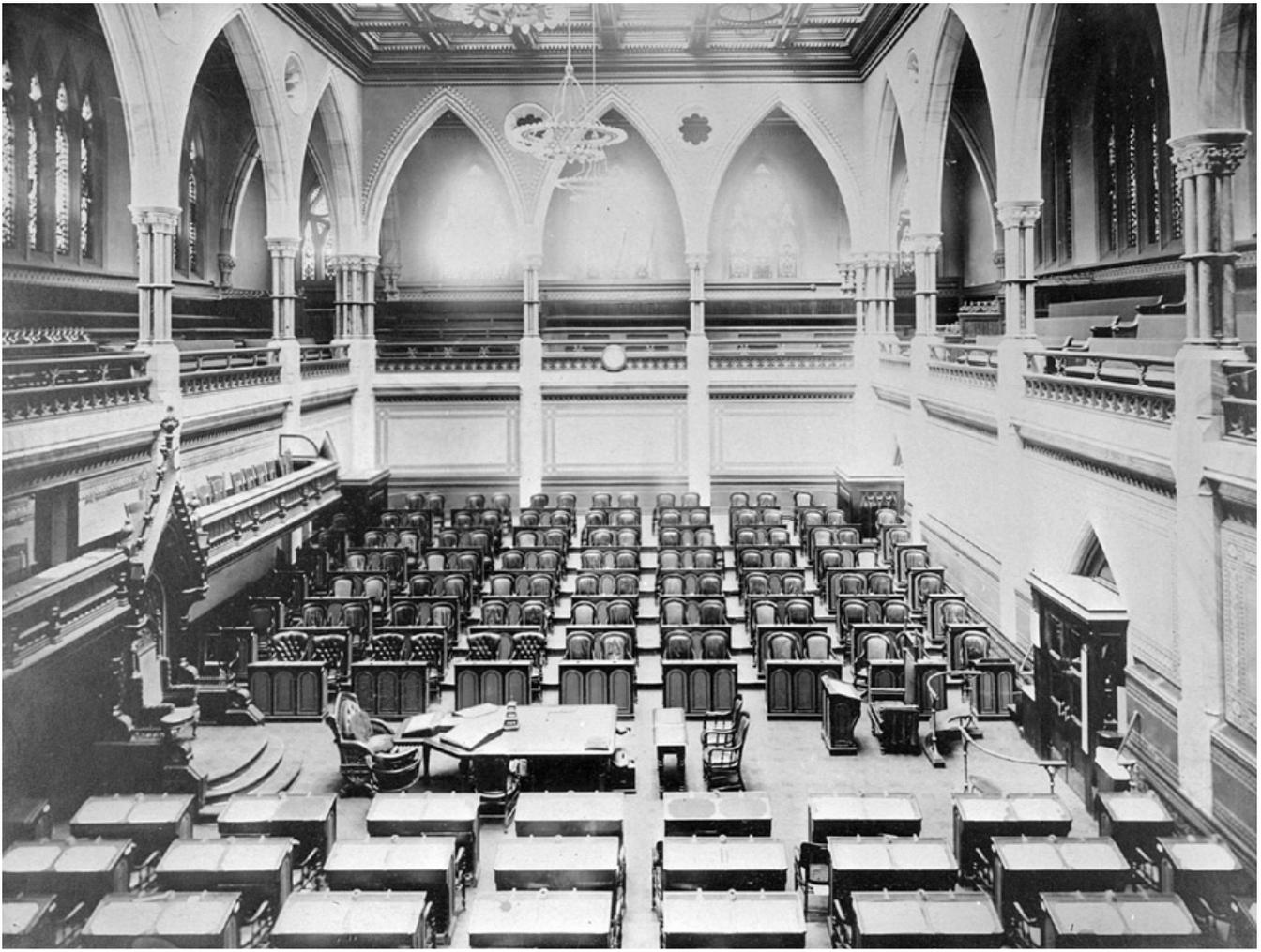
La Greffière de la Chambre des communes exerce la charge de premier dirigeant et de directeur général de l'Administration de la Chambre. Elle conseille et soutient le Président et les autres occupants du fauteuil ainsi que la Chambre et ses comités sur toutes les questions de procédure et d'administration. Elle tient aussi le compte rendu officiel des délibérations.

L'élaboration des lois

L'élaboration des mesures législatives est l'une des principales fonctions de la Chambre des communes. Chaque mesure législative naît sous la forme d'un projet de loi, qui vise à créer une nouvelle loi ou à modifier une loi existante. Le projet de loi doit être approuvé par le Sénat et la Chambre des communes et recevoir la sanction royale avant de devenir loi. Le temps requis pour son adoption peut varier en fonction de l'urgence du dossier, de sa complexité et du degré de consensus chez les sénateurs et les députés.

Il existe deux grands types de projets de loi : ceux d'intérêt public et ceux d'intérêt privé. Les projets de loi d'intérêt public portent sur des questions de politique gouvernementale, comme les finances ou la sécurité nationale, tandis que les projets de loi d'intérêt privé, qui sont rares, portent sur les affaires d'un particulier ou d'un groupe. Les projets de loi d'intérêt public se divisent en deux catégories : les projets de loi d'initiative ministérielle, qui sont parrainés par le gouvernement et présentés par un ministre, et les projets de loi d'initiative parlementaire, parrainés par un député qui n'est ni ministre, ni secrétaire parlementaire.

Les projets de loi peuvent être présentés à la Chambre ou au Sénat, mais tous ceux qui impliquent le prélèvement ou l'affectation de fonds publics doivent l'être à la Chambre.



Intérieur de la Chambre, 1916

Photo : D.A. McLaughlin/Bibliothèque et Archives Canada / C-003913

Au cours du dernier exercice financier, qui a englobé les 39^e et 40^e législatures, 44 projets de loi d'initiative ministérielle ont été présentés. Ils concernent un large éventail de questions sociales, économiques et politiques, notamment :

- » restriction du temps alloué pour détention sous garde avant le prononcé de la peine;
- » crime organisé et protection des personnes associées au système judiciaire;
- » protection de l'environnement;
- » responsabilité civile et indemnisation des dommages en cas d'accident nucléaire;
- » foyers familiaux situés dans les réserves des Premières nations.

Entre le 1^{er} avril 2008 et le 31 mars 2009, 199 projets de loi d'initiative parlementaire ont été présentés à la Chambre des communes. Ils portent sur des sujets très divers, comme l'illustrent les exemples suivants :

- » modifications au *Code criminel*;
- » modifications à la *Loi sur l'assurance-emploi*;
- » modifications à la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*;
- » création de l'Agence de développement économique du Canada pour la région du Nord de l'Ontario;
- » attribution de certains droits aux passagers aériens;

- » modifications à la *Loi sur la concurrence* et à la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*;
- » modifications à la *Loi de l'impôt sur le revenu*;
- » modifications à la *Loi sur la Cour suprême*;
- » *Loi de reconnaissance et d'indemnisation des Canadiens d'origine italienne*;
- » modifications à la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes* et à la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada*;
- » modifications à la *Loi sur les langues officielles*.

Au cours du processus législatif, les députés peuvent proposer des amendements aux projets de loi à l'étude. Au cours de la période visée par le présent rapport, les députés ont déposé plus de 400 motions d'amendement à l'étape de l'étude en comité et à l'étape du rapport.

L'obtention et la communication de renseignements

Une fonction importante de la Chambre consiste à offrir aux députés la possibilité d'interroger le gouvernement sur ses actions et ses politiques. Pendant les 45 minutes que dure quotidiennement la période des questions, les députés des partis de l'opposition peuvent adresser au premier ministre ou aux autres ministres des questions sur les domaines de compétence administrative du gouvernement. Ils peuvent présenter leurs questions par écrit si les renseignements demandés sont détaillés, volumineux ou techniques. Le gouvernement dépose ses réponses à la Chambre ultérieurement.

Dans le dernier exercice financier, pour les 39^e et 40^e législatures, il y a eu un total de 3 622 questions orales et de 178 questions écrites, soit une moyenne de 39 par période des questions.

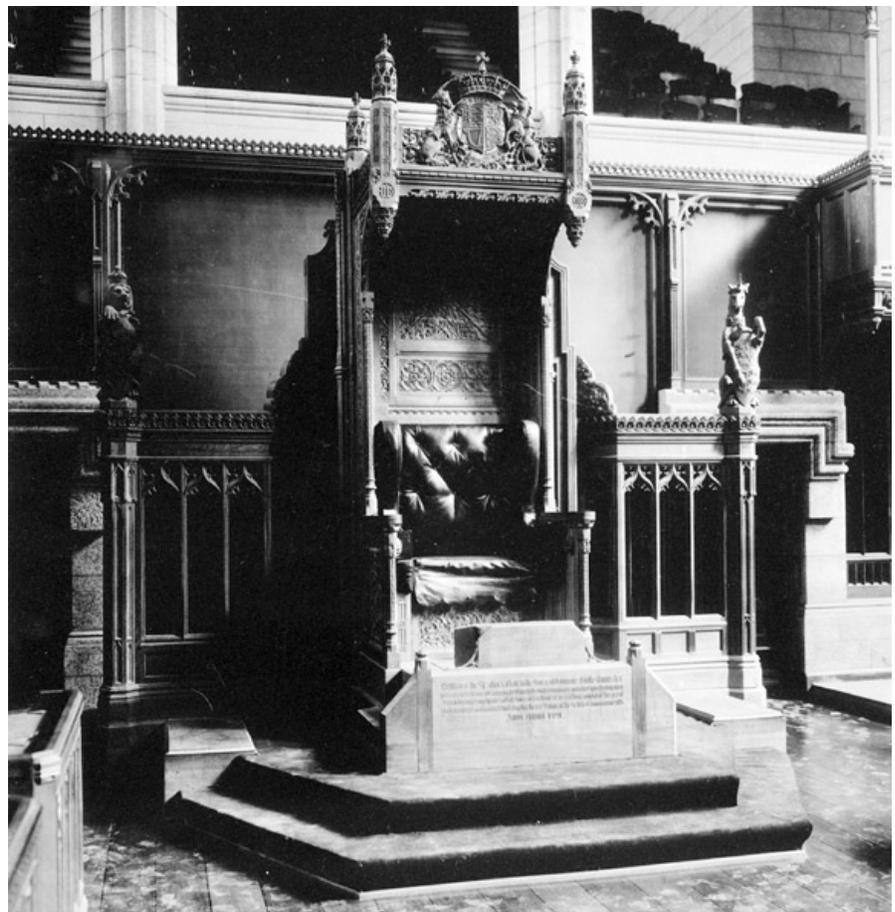
Les partis de l'opposition peuvent également faire inscrire à l'ordre du jour des points qui les préoccupent en choisissant les sujets dont la Chambre sera saisie les jours désignés, aussi appelés « jours de l'opposition » ou « jours des crédits ». Chaque année civile, 22 jours sont réservés à l'étude des motions parrainées par des députés de l'opposition. Le nombre de jours alloué à chaque parti est fixé en fonction de sa représentation et après consultation entre les partis d'opposition. Par exemple, au cours de la 39^e législature, certains jours désignés ont été consacrés au respect de la Charte

de la langue française par les entreprises sous réglementation fédérale situées au Québec, à la réduction de l'impôt des sociétés, à la création d'un comité spécial sur la mission canadienne en Afghanistan, à Élections Canada, aux titulaires de licence de télévision généraliste, à la politique économique et au *Code régissant les conflits d'intérêts des députés*. Pendant la 40^e législature, les députés ont profité des jours désignés pour discuter de questions comme les relations canado-américaines, l'établissement d'une commission nationale des valeurs mobilières, la modification de la formule de péréquation, les infrastructures municipales, l'assurance-emploi, les sciences, la recherche et l'innovation ainsi que l'industrie forestière.

Le dépôt de documents

Le dépôt d'un document est une façon officielle de présenter de l'information à la Chambre et de la rendre publique. Toutes sortes de documents doivent être déposés, notamment les rapports annuels des ministères et des organismes gouvernementaux, les nominations par décret autres que judiciaires, les réponses du gouvernement aux rapports de comités et tout autre document portant sur un domaine de responsabilité administrative du gouvernement (p. ex. les traités avec d'autres pays). Ces documents sont appelés « documents parlementaires ».

Pour 2008–2009, 714 documents parlementaires ont été déposés au cours de la 39^e législature et 809 au cours de la 40^e législature.



Fautueil du Président, 1921

Photo : Bibliothèque et Archives Canada / C-001973

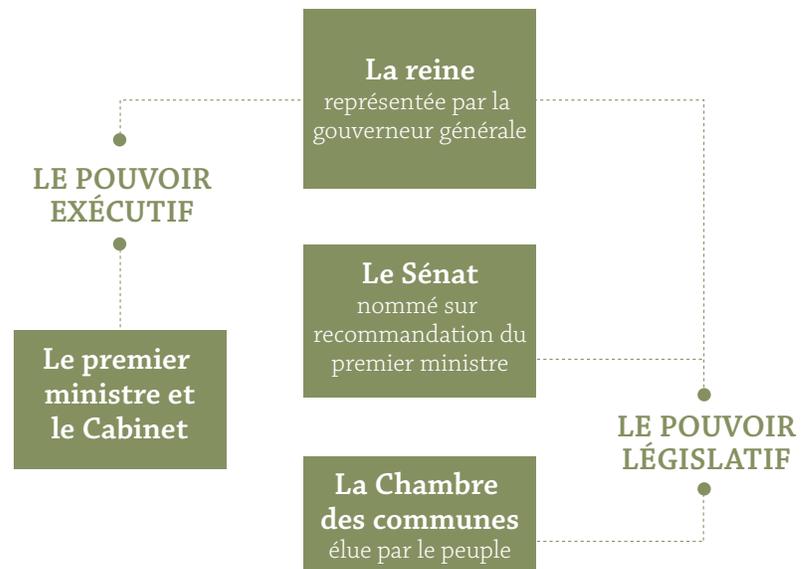
Le respect du Règlement

Les activités quotidiennes de la Chambre sont régies par un ensemble de règles écrites appelées le Règlement et par une série d'usages et de traditions, dont certains datent de plusieurs siècles alors que d'autres ont une origine plus récente. La Chambre des communes continue à enrichir et à modifier ses règles et usages. En 2008–2009, elle a apporté des modifications à l'article 104(2) du Règlement de façon à prévoir que les comités présidés par un député de l'opposition compteront dorénavant 11 membres plutôt que 12; à l'article 108(3)b) concernant le mandat du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration; et à l'article 108(3)d) concernant le mandat du Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées.

Les usages de la Chambre évoluent aussi suivant les décisions du Président. Ces décisions se fondent sur l'interprétation que fait le Président des règles et des précédents de la Chambre. Lorsqu'un député invoque le Règlement, le Président rend parfois sa décision sur-le-champ. À d'autres occasions, s'il doit procéder à une étude plus poussée des faits et à un examen des précédents, il prend la question en délibéré et rendra une décision détaillée par la suite.

Au cours du dernier exercice, le Président a rendu une quinzaine de décisions par suite de rappels au Règlement. Ces décisions portaient par exemple sur la recevabilité d'un rapport de comité, l'utilisation des ressources de la Chambre, le langage parlementaire, la publicité ministérielle et un rapport du commissaire à l'éthique.

Le système parlementaire du Canada



Statistiques sur les projets de loi pour 2008–2009

Nombre de projets de loi d'initiative ministérielle : 44
 Nombre de projets de loi d'initiative parlementaire : 199

Venez voir

Les visites guidées et les programmes d'interprétation renseignent les Canadiens et les étrangers sur les édifices patrimoniaux, la tradition parlementaire et les rouages modernes du Parlement.

Statistiques sur les visites guidées pour 2008–2009

Nombre total de visites guidées à l'édifice du Centre : 11 318 (344 347 visiteurs)
 Nombre total de visites guidées à l'édifice de l'Est : 1 274 (12 372 visiteurs)
 Nombre total de visites de groupes scolaires à l'édifice du Centre : 1 366 (51 090 visiteurs)
 Nombre total de visiteurs à la Tour de la Paix et à la Chapelle du Souvenir : 240 833

Le travail en comité

Le travail en comité représente une part importante des fonctions des députés. C'est en comité que les députés étudient les projets de loi, proposent des amendements et examinent les plans de dépenses des ministères. Les comités peuvent aussi procéder à des enquêtes ou étudier des questions qui leur sont renvoyées par la Chambre. Les dossiers qu'ils abordent visent des sujets aussi divers que la défense, l'agriculture, l'alimentation, l'environnement et les finances.

Pour bien s'informer du sujet à l'étude, les comités peuvent inviter des intéressés et des experts à comparaître devant eux et à présenter des mémoires. Ils peuvent aussi voyager au Canada et se rendre à l'étranger pour recueillir de l'information et entendre les témoignages d'un plus grand nombre d'intéressés et d'experts. Au terme d'une étude, les comités présentent à la Chambre un rapport dans lequel ils exposent leur point de vue et leurs recommandations.

La Chambre des communes compte 24 comités permanents dans la 40^e législature – il y en avait autant dans la 39^e législature – chacun se composant de 11 ou 12 membres. Deux comités mixtes permanents sont formés à la fois de sénateurs et de députés. Certains comités ont aussi des sous-comités chargés d'un dossier précis.

Le choix des membres des comités

La représentation au sein des comités parlementaires dépend de la position des partis à la Chambre des communes. Pour déterminer la composition des comités, les whips des partis présentent des listes

de candidats au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, qui soumet une liste définitive à l'approbation de la Chambre. De nombreux députés siègent à plus d'un comité.

La plupart des comités permanents sont présidés par des députés du parti ministériel. Le président est assisté par un premier vice-président, qui appartient à l'Opposition officielle, et par un deuxième vice-président, membre d'un parti de l'opposition autre que l'Opposition officielle. Le Règlement prévoit toutefois plusieurs exceptions à cette règle. Les comités portant sur les sujets suivants sont présidés par un député de l'Opposition officielle et ont comme vice-président un député du parti ministériel :

- » comptes publics;
- » accès à l'information, protection des renseignements personnels et éthique;
- » opérations gouvernementales et prévisions budgétaires;
- » condition féminine;
- » examen de la réglementation (comité mixte).

Le travail au sein d'un comité

Parce qu'ils comptent un nombre limité de membres, les comités donnent aux parlementaires l'occasion d'examiner en détail des questions d'intérêt public et d'approfondir un sujet. Ils fouillent des dossiers d'actualité, étudient des projets de loi et de politique et peuvent demander l'opinion d'experts et rendre publique cette information.

Les comités ne prennent pas les décisions finales. Lorsqu'ils terminent l'étude d'une question, ils présentent à la Chambre un rapport qui fait état de leurs constatations et de leurs recommandations. Les comités influencent l'élaboration de politiques et la prise de décisions et ils peuvent demander dans leur rapport que le gouvernement fournisse une réponse exhaustive dans un délai de 120 jours.

L'étude en comité

Au cours de l'exercice financier 2008–2009, les comités ont tenu 911 séances totalisant plus de 1 469 heures, entendu 2 618 témoins et produit 136 rapports. Voici quelques exemples de sujets étudiés par les comités parlementaires pendant les 39^e et 40^e législatures :

- » mention « Produit du Canada » sur les produits alimentaires;
- » soins de santé des anciens combattants;
- » services de Passeport Canada dans les régions;
- » cotisations d'assurance-emploi;
- » industrie forestière;
- » sécurité ferroviaire;
- » crise du secteur de l'automobile;
- » libre-échange avec la Colombie;
- » arme à impulsions électriques.

Organisation du travail des comités

Les membres d'un comité élisent leur président et leurs vice-présidents. Le président préside les séances du comité et parle en son nom. Il vote uniquement en cas d'égalité des voix. Il a pour rôle de maintenir l'ordre et de trancher les questions de procédure.

Chaque comité a son greffier, agent impartial au service de tous les membres. Parce qu'il connaît à fond les règles de fonctionnement des comités, le greffier peut être consulté sur des questions de procédure. Il joue un rôle de coordination, d'organisation et de liaison et communique régulièrement avec les membres du comité.

Un ou deux analystes de la Bibliothèque du Parlement sont affectés à chaque comité. Ils rédigent à son intention des documents de référence et des projets de rapport.

Types de comités

Comité permanent —Le comité permanent surveille les activités des ministères et étudie les projets de loi et les budgets des dépenses.

Comité spécial —Le comité spécial est constitué par la Chambre des communes pour enquêter sur une question précise; il cesse d'exister après avoir présenté son rapport final à la Chambre.

Comité législatif —Le comité législatif étudie un projet de loi qui lui est confié par la Chambre et en fait rapport à celle-ci, avec ou sans amendements. Il cesse d'exister après avoir remis son rapport à la Chambre.

Comité mixte —Le comité mixte est composé d'un nombre proportionnel de sénateurs et de députés.

Sous-comité —Un comité permanent peut déléguer à un sous-comité une partie ou la totalité de ses pouvoirs, sauf celui de faire directement rapport à la Chambre des communes.

Comités permanents de la Chambre des communes au cours des 39^e et 40^e législatures

Accès à l'information, protection des renseignements personnels et éthique

Affaires autochtones et développement du Grand Nord

Affaires étrangères et développement international

Agriculture et agroalimentaire

Anciens combattants

Citoyenneté et immigration

Commerce international

Comptes publics

Condition féminine

Défense nationale

Environnement et développement durable

Finances

Industrie, sciences et technologie

Justice et droits de la personne

Langues officielles

Opérations gouvernementales et prévisions budgétaires

Patrimoine canadien

Pêches et océans

Procédure et affaires de la Chambre

Ressources humaines, développement des compétences, développement social et condition des personnes handicapées

Ressources naturelles

Santé

Sécurité publique et nationale

Transports, infrastructure et collectivités

Comités mixtes permanents – 39^e et 40^e législatures

Bibliothèque du Parlement

Examen de la réglementation



Comité spécial sur la mission canadienne en Afghanistan

Plusieurs comités parlementaires se sont grandement intéressés à la mission canadienne en Afghanistan. Par voie de motion, la Chambre des communes a créé le Comité spécial sur la mission canadienne en Afghanistan au cours de la deuxième session de la 39^e législature, puis au cours de la deuxième session de la 40^e législature. Le Comité a régulièrement reçu des comptes rendus sur la présence du Canada dans ce pays. Le Comité permanent de la défense nationale est allé rencontrer les militaires canadiens en poste dans la région, et le Comité permanent des affaires étrangères et du développement international a étudié la mission et présenté des recommandations.

Photo: © Défense nationale

La représentation du Canada à l'étranger

Les députés ont aussi pour rôle de représenter le Canada. Par la voie de la diplomatie parlementaire, ils participent à des réunions internationales et se rendent dans d'autres pays pour promouvoir la démocratie, les échanges commerciaux et les liens sociaux. En outre, ils reçoivent des parlementaires et dignitaires étrangers à la Chambre.

Accueil des parlementaires et dignitaires étrangers

Le Parlement du Canada a reçu la visite officielle des délégations et présidents étrangers suivants au cours de 2008–2009 :

» 26 au 30 mai 2008 — Son Excellence M. Gundars Daudze, président du Parlement de la République de Lettonie (Saeima);

» 12 au 15 mai 2008 — M. William Hay, député, président de l'Assemblée d'Irlande du Nord du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Dans leur rôle diplomatique, les Présidents du Sénat et de la Chambre des communes ont participé à des visites officielles de haut niveau.

Le 26 mai 2008, Son Excellence Viktor Yushchenko, président de l'Ukraine, a été accueilli au Parlement et s'est adressé

aux sénateurs et aux députés lors d'une rare séance mixte.

Par ailleurs, l'édifice du Centre de la Colline du Parlement a été choisi pour accueillir le président des États-Unis, Barack Obama, à l'occasion de sa première visite à l'étranger le 19 février 2009. En raison de l'immense intérêt qu'elle a suscité dans la population et les médias, cette visite, qui s'est avérée un franc succès, a nécessité une logistique et des mesures de sécurité extraordinaires.



Le président des États-Unis, Barack Obama, rend visite au premier ministre du Canada Stephen Harper, le 19 février 2009.

Photo : © Chambre des communes / Chris Diotte

Les Présidents du Sénat et de la Chambre des communes contribuent aussi à établir des liens parlementaires avec d'autres pays en accueillant, lors de visites de courtoisie, des dignitaires étrangers, les ambassadeurs nouvellement accrédités au Canada et ceux qui quittent le pays. En 2008-2009, le Président a reçu 31 visites de courtoisie.

Promouvoir les intérêts du Canada et communiquer notre expérience

Le Président et les députés sont souvent invités à visiter d'autres assemblées législatives — tant au Canada qu'à l'étranger — pour discuter de questions d'intérêt commun, établir des liens et transmettre leurs connaissances et leur expertise. À l'invitation d'autres présidents d'assemblée, le Président Milliken a dirigé des délégations officielles dans les provinces et pays suivants en 2008-2009 :

- » 16 au 19 mars 2009 — Edmonton (Alberta) et Regina (Saskatchewan);
- » 22 au 31 août 2008 — Australie;
- » 18 au 27 avril 2008 — Bosnie-Herzégovine, Croatie et Macédoine.

De plus, le Président a participé aux conférences parlementaires suivantes :

- » 22 au 26 janvier 2009 — 26^e Conférence des présidents d'assemblée du Canada, Regina (Saskatchewan);
- » 4 au 7 janvier 2009 — Réunion du Comité permanent de la Conférence des présidents d'assemblée du Commonwealth, Mozambique;
- » 31 août au 2 septembre 2008 — Conférence des présidents du G8, Japon;

- » 2 au 5 juillet 2008 — Conférence des présidents d'assemblée de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, Québec (Québec);
- » 22 et 23 mai 2008 — Conférence européenne des présidents de Parlement, France.

Visites et accueil : la diplomatie parlementaire à l'œuvre

Les visites à l'étranger et l'accueil de délégations étrangères offrent aux parlementaires la possibilité d'échanger des idées avec leurs homologues des quatre coins du monde et de discuter de préoccupations communes. Au nombre des sujets fréquemment abordés figurent l'économie mondiale, la démocratie parlementaire, la sécurité internationale, l'agriculture, l'immigration, l'environnement, le commerce et le développement international.

Le Parlement du Canada fait aussi partie de différentes associations parlementaires, qui tiennent des conférences et des réunions. Ces activités sont autant d'occasions

pour les parlementaires canadiens de promouvoir les intérêts du Canada à l'étranger et d'entretenir des relations avec d'autres pays.

Beaucoup de questions qui préoccupent les Canadiens transcendent les frontières nationales, surtout en cette ère de mondialisation. Il importe que les parlementaires canadiens comprennent les points de vue et les intérêts des autres États, car les décisions de ces pays et des organisations internationales peuvent avoir une incidence sur la vie quotidienne de nos citoyens. Au cours du dernier exercice, les députés ont mené certaines activités visant une meilleure compréhension de certains enjeux internationaux.

La participation à des conférences parlementaires est une façon, pour les parlementaires canadiens, d'entrer directement en contact avec leurs homologues étrangers. Par exemple, en janvier 2009, l'Association législative Canada-Chine, avec la collaboration du Groupe interparlementaire Canada-Japon, a envoyé une délégation à la 17^e Réunion annuelle du Forum parlementaire Asie-Pacifique tenue à Vientiane, au Laos, qui est l'une des



Viktor Yushchenko, président de l'Ukraine, s'adresse à une séance mixte du Parlement, le 26 mai 2008.

Photo : © Chambre des communes

réunions de parlementaires de la région Asie-Pacifique les plus importantes et cosmopolites. Les délégués du Canada ont pris part à des discussions sur des thèmes qui touchent la région, comme les changements climatiques, la crise financière mondiale et la dénucléarisation de la péninsule coréenne.

L'organisation de colloques et d'autres réunions est aussi une façon pour le Canada de communiquer son point de vue et son expertise. En juin 2008, la section canadienne de l'Association parlementaire du Commonwealth a été l'hôte du 20^e Colloque parlementaire du Commonwealth. Cet événement a permis à des parlementaires des différents pays du Commonwealth, dont un bon nombre sont des démocraties émergentes, de faire connaître leurs pratiques exemplaires touchant le renforcement de la démocratie parlementaire.

Les parlementaires canadiens se voient souvent demander de jouer un rôle d'observateurs électoraux. L'Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (AP OSCE) est très active dans ce domaine et a pour objectif à long terme d'améliorer la sécurité mondiale et de promouvoir la démocratie. En mai 2008, un député canadien a été envoyé en Géorgie pour observer les élections parlementaires qui s'y déroulaient.

Enfin, fidèle à son habitude de tenir des conférences internationales, le Parlement du Canada a été l'hôte en septembre 2008 des réunions d'automne de l'AP OSCE, qui ont eu lieu à Toronto sur le thème *L'OSCE dans un monde ouvert : commerce, sécurité et migration*. Alors que le Canada prévoyait accueillir au départ 250 délégués (parlementaires, membres du personnel et observateurs) issus des 56 pays membres, plus de 400 délégués

se sont présentés, principalement en raison d'un changement apporté au programme de la conférence à la lumière de la crise en Géorgie. Le discours principal du ministre des Affaires étrangères de la Géorgie a amené un plus grand nombre de parlementaires à participer et à se prononcer sur le règlement des conflits, thème qui est cher à l'AP OSCE.

Associations parlementaires

Le Parlement du Canada fait partie de cinq associations bilatérales et de sept associations multilatérales.

Associations bilatérales

Association interparlementaire Canada-France
Association interparlementaire Canada-Royaume-Uni
Association législative Canada-Chine
Groupe interparlementaire Canada-États-Unis
Groupe interparlementaire Canada-Japon

Associations multilatérales

Assemblée parlementaire de la Francophonie
Association parlementaire Canada-Afrique
Association parlementaire Canada-Europe (qui comprend la délégation canadienne à l'Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe)
Association parlementaire de l'OTAN
Association parlementaire du Commonwealth
Forum interparlementaire des Amériques
Union interparlementaire

Groupes interparlementaires

Le Parlement du Canada participe aux travaux de groupes interparlementaires officiels avec l'Allemagne, l'Irlande, Israël et l'Italie. Ces groupes favorisent la coopération et la compréhension mutuelles entre les États et renforcent les liens entre les parlementaires du Canada et ceux des autres pays. Les frais d'adhésion versés par les parlementaires financent les activités de ces groupes.

Arrière-scène : l'Administration de la Chambre des communes

S'inspirer du passé pour façonner l'avenir

Inspirés par les vénérables édifices de la Cité parlementaire, les employés de l'Administration de la Chambre des communes sont fiers d'aider les parlementaires à superviser la gouvernance du Canada. Ils occupent des fonctions traditionnelles et variées, qui allient le respect des réalisations passées aux préparatifs d'avenir.

L'appui professionnel est assuré par l'Administration de la Chambre dans six secteurs : les Services de la procédure; le Bureau du légiste et conseiller parlementaire; les Services de l'information; les Services de la Cité parlementaire; les Services des finances; et les Services en ressources humaines, planification corporative et communications.

Le personnel de l'Administration relève de la Greffière de la Chambre des communes, laquelle est responsable devant le Président et remplit les fonctions de secrétaire du Bureau de régie interne. Présidé par le Président de la Chambre et composé de députés de tous les partis

politiques reconnus, le Bureau de régie interne gère l'Administration et s'occupe de toutes les politiques financières et administratives qui touchent la Chambre.



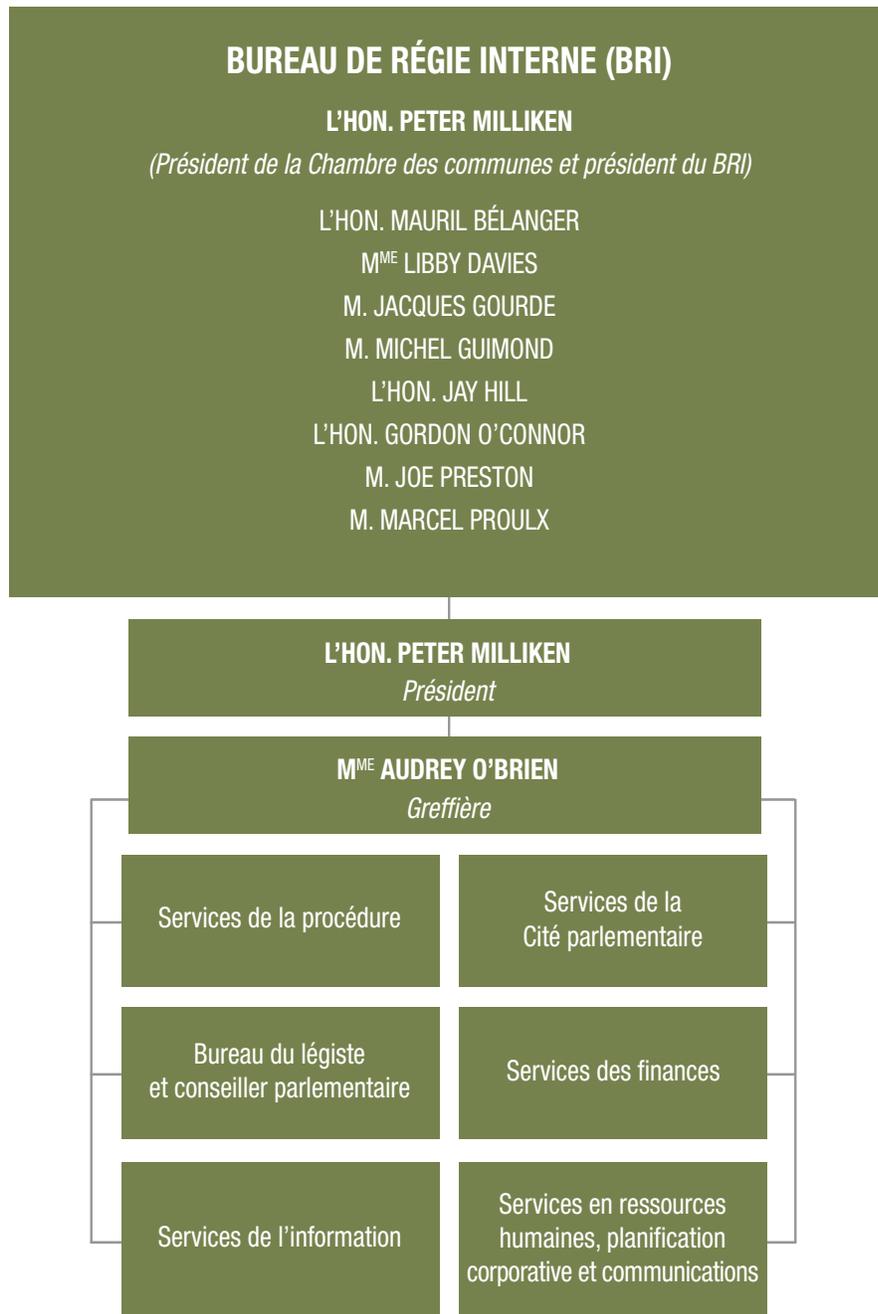
Membres du Bureau de régie interne

Debout, de gauche à droite : Le député Marcel Proulx, whip adjoint de l'opposition; le député Jacques Gourde, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et du ministre du Revenu national; L'honorable député Gordon O'Connor, ministre d'État; l'honorable Mauril Bélanger, député libéral; l'honorable député Jay Hill, leader du gouvernement à la Chambre des communes; le député conservateur Joe Preston; le député Michel Guimond, whip du Bloc Québécois.

Assis, de gauche à droite : M^{me} Audrey O'Brien, Greffière de la Chambre des communes; l'honorable député Peter Milliken, Président de la Chambre des communes; la députée Libby Davies, leader à la Chambre du Nouveau Parti démocratique.

Photo : © Chambre des communes / Bernard Thibodeau

Organigramme de l'Administration de la Chambre des communes



Appui aux objectifs stratégiques

L'Administration de la Chambre a défini quatre objectifs stratégiques qui traduisent sa vision, ses valeurs et son mandat. Ces objectifs l'orientent dans ses efforts et l'ont guidée au cours des 39^e et 40^e législatures.

Objectifs stratégiques de l'Administration de la Chambre

1. Appuyer le rôle changeant des députés et de l'institution;
2. Améliorer les services permanents aux députés et soutenir l'institution;
3. Favoriser la compréhension des institutions législatives et appuyer leur avancement;
4. Appliquer les normes de gouvernance du secteur public les plus rigoureuses dans un contexte parlementaire.

La présente section du *Rapport aux Canadiens* décrit les réalisations de l'Administration de la Chambre en 2008–2009 à l'appui de ces objectifs et énonce ses principaux engagements pour 2009–2010.

1. Appuyer le rôle changeant des députés et de l'institution

Appuyer l'évolution des pratiques et règles parlementaires

Le personnel de l'Administration modifie le Règlement de la Chambre conformément aux instructions des députés et met ensuite à jour les documents de référence sur la procédure qui guident les députés dans

leur travail à la Chambre et en comité. Le *Compendium de la procédure de la Chambre des communes* est régulièrement mis à jour pour suivre l'évolution des pratiques et usages en cours. De plus, un greffier se tient constamment à la disposition des députés, de leur personnel et de la population pour répondre à des questions sur la procédure.

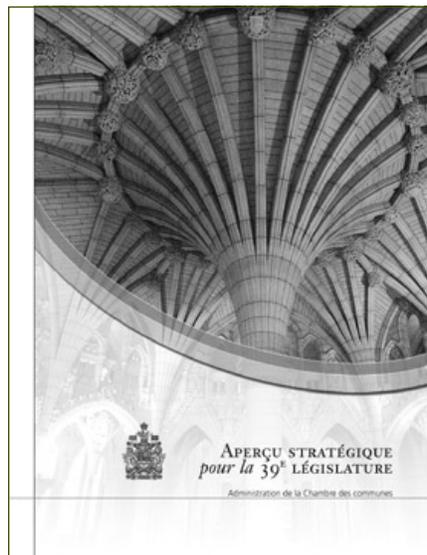
Par suite des élections de l'automne 2008, le personnel de l'Administration a mis à jour les publications destinées aux nouveaux députés et aux députés réélus. Il a aussi répondu aux demandes de

renseignements téléphoniques sur la procédure adressées par des députés, des membres de leur personnel et des citoyens.

Assurer une infrastructure technologique souple

Le réseau informatique de la Cité parlementaire a été mis à niveau dans les édifices pour rendre plus fiable et gérable la plate-forme qui sert à fournir les services d'information. En 2008–2009, l'Administration de la Chambre a terminé la mise en place d'un environnement de stockage de l'information sûr, fiable et centralisé. Elle a également renouvelé les services de réseau dans les bureaux de circonscription des députés afin d'assurer des communications rapides et souples.

En 2008–2009, l'Administration de la Chambre a fini d'installer l'environnement bureautique sur la nouvelle plate-forme, projet qui s'inscrit dans un programme permanent de gestion du cycle de vie des logiciels et du matériel. Ces outils permettront à l'Administration de tirer pleinement parti des technologies de pointe pour répondre aux besoins en constante évolution de ses clients et de l'institution.



Couverture de l'Aperçu stratégique

Améliorer l'accès des députés à l'information parlementaire

En 2008–2009, l'Administration de la Chambre a fait en sorte que les députés et les citoyens puissent entendre en direct et sur demande toutes les séances publiques des comités. ParlVU est un portail Internet qui permet à la population canadienne et aux médias d'entendre et de voir les délibérations du Parlement en direct et sur demande dans les deux langues officielles. Grâce aux investissements faits dans l'infrastructure des technologies de l'information et de la diffusion de la Chambre des communes, le média enrichi (c.-à-d. qui inclut des technologies de pointe comme la vidéo en continu) peut être adapté, assorti de liens contextuels vers des textes publiés et fourni sur demande. Par ses calendriers parlementaires qui servent de portails virtuels ou ses bandes vidéo qui racontent une histoire, ParlVU offre un service d'information utile aux Canadiens.

L'Administration de la Chambre implantera de nouveaux services qui faciliteront l'accès des députés à l'information parlementaire. Les transcriptions des délibérations pourront être consultées sur ParlVU pour fournir un contexte.

Au cours de l'exercice, l'Administration de la Chambre a lancé un nouveau service qui donne plus facilement accès aux votes des députés. Le site Web du Parlement du Canada présente maintenant de l'information par vote, par projet de loi, par parti politique ou par député.

Tout juste avant la fin de la 39^e législature, l'Administration de la Chambre a amélioré la section du site Web consacrée aux comités, facilitant ainsi l'accès des députés, de leur personnel et des citoyens à l'information concernant les membres des comités et les témoins et permettant de perfectionner le service d'abonnement offert aux personnes qui désirent suivre

les travaux des comités. L'usage de ces fonctions devrait s'étendre au cours de la 40^e législature, ce qui entraînera d'autres améliorations profitables aux parlementaires et aux citoyens.

Le logiciel qui sert à publier des documents en versions papier et électronique et à faciliter leur acheminement est utilisé actuellement pour améliorer le travail de publication de la Direction des affaires internationales et interparlementaires et, plus particulièrement le suivi électronique des rapports du début à la fin. Cet outil aidera à tout le travail d'édition, de la rédaction de l'ébauche jusqu'à l'étape du dépôt à la Chambre. Il servira aussi à gérer et à publier les articles du *Compendium de la procédure de la Chambre des communes*, car il simplifiera la mise à jour de cette importante ressource en ligne.

Les administrations de la Chambre des communes, du Sénat et de la Bibliothèque du Parlement continuent d'être guidées par une stratégie commune à long terme qui vise à améliorer les services d'information parlementaire tout au long de la législature. Au cours de l'exercice financier 2008-2009, le Comité de gestion de l'information parlementaire, qui représente les trois institutions, a établi un modèle de gouvernance qui définit clairement les responsabilités respectives et permet ainsi à tous les participants de collaborer efficacement. Il a aussi créé un groupe interinstitutionnel qui a commencé à examiner l'information sur les projets de loi, l'une de ses priorités.

Au cours de l'exercice financier à venir, le Comité de gestion de l'information parlementaire poursuivra ses efforts en vue de produire des services d'information plus intégrés et plus cohérents pour la clientèle. Plus particulièrement, une équipe interinstitutionnelle travaillera à formuler des recommandations afin d'accroître l'efficacité et de supprimer les doublons.

Dans l'exercice à venir, l'Administration de la Chambre entreprendra un examen de ses publications sur la procédure, tout spécialement de leur contenu et des méthodes utilisées pour les produire. Afin d'accroître l'efficacité du processus et de fournir aux députés l'information la plus juste et la plus à jour possible sur la procédure, le personnel s'emploiera à élaborer une stratégie de documents évolutifs.

2. Améliorer les services permanents aux députés et soutenir l'institution

Rénover les édifices du Parlement

Il est prévu dans la vision et le plan à long terme pour la Cité parlementaire que les édifices et les terrains du Parlement doivent être préservés à titre de biens patrimoniaux et de symboles nationaux du Canada et répondre aux besoins matériels et opérationnels du Parlement.

En collaboration avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, responsable des édifices, l'Administration de la Chambre, en sa qualité de client averti, a continué de s'assurer que la planification, la conception et la mise en place des installations, des technologies de l'information et des infrastructures satisfont aux besoins des députés, de leur personnel et des activités parlementaires.

La planification se poursuit pour les grands travaux de remise en état de l'édifice de l'Ouest, et la restauration des tours nord est en cours. Pour que la rénovation de l'édifice continue, on aménage actuellement des locaux temporaires dans les édifices Wellington et La Promenade et dans l'ancien Musée canadien de la photographie contemporaine pour les salles de comités, les bureaux de députés et les services de soutien. Des locaux temporaires ont aussi été aménagés pour les services administratifs qui se trouvaient auparavant dans l'édifice Wellington.

Pas de bureaux pour les députés

Lorsque, en 1859, on a conçu les plans du premier édifice du Centre qui devait abriter le Parlement de la Province du Canada, les architectes, le ministère des Travaux publics et les parlementaires eux-mêmes étaient d'avis que les députés n'auraient besoin de rien de plus qu'une table de travail, un fauteuil, une garde-robe et des salles de lecture. Seuls les Présidents des deux Chambres avaient leurs propres bureaux.

Améliorer les services de technologie de l'information

À l'aide de la technologie de reconnaissance vocale, l'Administration de la Chambre offre maintenant le sous-titrage de la période des questions en temps réel dans les deux langues officielles. Le sous-titrage est dorénavant accessible pour les événements spéciaux qui se déroulent à la Chambre, comme le discours du budget et les énoncés économiques.

Il est capital, pour l'Administration de la Chambre, de fournir aux députés une information et des services rigoureux et de grande qualité. Le Système de gestion



Le Parlement en construction, 1863

Vue des tours de la façade et de l'entrée principale.

Photo : Samuel McLaughlin / Bibliothèque et Archives Canada / C-000773

financière continue d'être mis à niveau et devrait être déployé à la fin de 2009. Il mettra de nouvelles fonctions à la disposition des députés et de l'Administration. Dans le cadre du Programme de gestion de la qualité des données financières lancé au début de 2009, une évaluation des contrôles du système financier a mis en évidence un degré élevé d'intégrité et de sécurité.

Un logiciel d'achat intégré au système financier de l'Administration a été mis au point. Il permettra aux députés d'acheter du matériel en ligne et de faire simultanément actualiser leur information financière. L'Administration de la Chambre lancera un projet pilote au début de 2010 et, une fois les résultats du projet évalués, mettra en place le logiciel pour tous les députés.

Améliorer le plan de reprise et de continuité des opérations de la Chambre des communes

Grâce à la planification continue, la Chambre et ses comités pourraient poursuivre leurs activités essentielles s'il advenait qu'une situation d'urgence oblige la Chambre à déménager. L'Administration a recensé les services essentiels de tous les secteurs de la Chambre des communes.

Au cours du dernier exercice financier, le personnel a conçu, établi et mis à l'essai un plan de gestion de la continuité qui prévoit la réinstallation de la Chambre dans d'autres locaux de l'actuelle Cité parlementaire. Il a aussi élaboré un plan qui permettrait à la Chambre d'assurer les services essentiels dans des locaux situés à l'extérieur de l'actuelle Cité parlementaire, de 48 à 72 heures après un événement qui compromettrait l'utilisabilité de l'édifice du Centre.

Former et orienter les députés et leur personnel

Le Programme d'orientation des députés et des préparatifs électoraux offre aux députés nouvellement élus les renseignements et les services administratifs, financiers et procéduraux dont ils ont besoin.

Au cours de l'exercice financier 2008-2009, le Programme a innové en instaurant le concept d'agents de liaison. Ces agents sont jumelés aux nouveaux députés pour les aider à naviguer parmi les écueils qui surgissent dans les premières semaines de leur entrée en fonction.

De plus, l'Administration de la Chambre a remanié le volet du Programme qui touche l'orientation administrative pour qu'il soit mieux ciblé et a amélioré les documents destinés aux députés. Elle a aussi amélioré les services offerts aux députés qui retournent à la vie privée.

L'Administration a conçu un système de suivi et de production de rapports qui sert à déterminer les principales étapes et le processus de traitement des documents et à améliorer la qualité et la rapidité de l'information fournie à la direction.

Pendant l'exercice financier 2008-2009, une évaluation des risques a été entreprise pour clarifier le fonctionnement et la structure de reddition de comptes du Programme d'orientation des députés et des préparatifs électoraux. En 2009, le personnel utilisera les résultats de cette évaluation pour établir un plan d'atténuation des risques.

L'Administration de la Chambre a donné des séances de formation aux députés et à leur personnel en ce qui concerne les allocations et services aux députés. Elle mettra en place un programme en bonne et due forme qui prévoira des séances de formation régulières.

Assurer la sécurité de la Chambre des communes

Le Plan principal de sécurité a été achevé au cours du dernier exercice financier. Il énonce l'orientation stratégique de la Cité parlementaire en matière de sécurité pour les prochaines années. Ce plan exhaustif fera en sorte que les services de sécurité du Sénat et de la Chambre collaborent avec la Gendarmerie royale du Canada pour maximiser leur interopérabilité. Il propose une série de mesures stratégiques visant à améliorer les pratiques de sécurité sur la Colline du

Les technologies de pointe : depuis les tout débuts

Les technologies de l'information ont une origine beaucoup plus lointaine que l'arrivée des ordinateurs à la Chambre. La Cité parlementaire a joué maintes fois un rôle de précurseur.

1867 — Des sonneries d'appel électriques (alimentées par pile) sont installées dans le premier édifice du Centre.

1877 — Le premier ministre Alexander Mackenzie fait le premier appel téléphonique commercial au Canada : il appelle la résidence du gouverneur général à partir de la pièce 310 de l'édifice de l'Ouest.

1927 — La toute première émission radiophonique à l'échelle du pays est diffusée à partir de la Colline du Parlement.

1928 — Le premier appel transatlantique du Canada est fait à Cardiff, au pays de Galles, à partir de l'édifice du Centre.

1957 — À l'occasion de la cérémonie d'ouverture de la législature, la Reine utilise la télévision pour s'adresser en direct à la population d'un pays du Commonwealth — une première.

1959 — La traduction simultanée (interprétation) fait son entrée à la Chambre des communes et à la tribune de la presse.

1977 — La diffusion régulière des travaux de la Chambre commence à la télévision et à la radio.

1995 — Le site Web du Parlement du Canada est lancé pour rendre l'information parlementaire accessible dans le monde entier.

2004 — Le service ParlVU est lancé pour assurer la diffusion vidéo et audio en direct des délibérations dans le monde entier.

Parlement en fonction des objectifs prépondérants que sont la prévention des incidents et l'intégration de la sécurité. Fondamentalement, le Plan renforcera la sécurité dans la Cité parlementaire tout en offrant un milieu accueillant pour les visiteurs.

3. Favoriser la compréhension des institutions législatives et appuyer leur avancement

Mettre à jour les publications de fond sur la procédure parlementaire

L'Administration en est aux étapes finales de la rédaction, de la révision, de la traduction et de la mise en page de la deuxième édition de *La procédure et les usages de la Chambre des communes*. Publié initialement en 2000, cet ouvrage présente une étude fouillée de la jurisprudence de la Chambre des communes, qui passe en revue les usages, les coutumes et les

règles de procédure établis depuis la Confédération. La nouvelle édition, qui sera publiée à l'automne 2009, tiendra compte des changements apportés au Règlement et aux usages de la Chambre depuis la parution de la première édition et contiendra des chapitres révisés et remaniés, plusieurs nouveaux éléments graphiques et une bibliographie plus complète qui présentera les documents de référence par chapitre.

Au cours du dernier exercice, l'Administration de la Chambre a aussi publié d'autres ouvrages de procédure, dont le *Recueil de décisions du Président Gilbert Parent* et des versions à jour du *Guide du Président et des occupants du fauteuil*, du *Vocabulaire de procédure parlementaire*, du *Guide pratique – Affaires émanant des députés*, du *Guide pratique – Comités*, du *Guide pratique – Pétitions*, de *Processus d'amendement des projets de loi aux étapes du comité et du rapport* et du *Guide des témoins comparaisant devant un comité de la Chambre des communes*.

Fournir des occasions d'apprentissage aux parlementaires et aux hauts fonctionnaires législatifs au Canada et à l'étranger

De nombreuses séances d'information et de formation sur la procédure ont été données aux députés, à leur personnel, aux employés des services de recherche des caucus et au personnel de l'Administration de la Chambre. Il y a lieu de souligner la série continue d'ateliers destinée aux nouveaux députés et à leur personnel et qui porte sur des questions générales telles que le cycle parlementaire.

En collaboration avec le Sénat et la Bibliothèque du Parlement, la Chambre des communes tient une session du Programme d'étude des hauts fonctionnaires parlementaires deux ou trois fois par année. D'une durée de deux semaines, ce programme donne aux hauts fonctionnaires d'assemblées législatives du Canada et de l'étranger la possibilité de se renseigner sur les pratiques en matière de procédure, d'administration et de recherche et les services fournis aux parlementaires.

Même la sécurité est une tradition

La colline des Casernes a été choisie pour accueillir les édifices du Parlement parce qu'elle offrait une démarcation naturelle, avec des périmètres de protection à l'est, au nord et à l'ouest. Les concepteurs ont choisi d'installer le long de la limite sud une grille continue, avec des points d'entrée bien visibles munis de portes en fer forgé qui laisseraient passer les piétons et les véhicules mais pourraient être fermées en cas d'urgence. L'immense pelouse formant une esplanade constituait en soi un dispositif de sécurité.

Soucieuse d'améliorer la formation continue du personnel des services de la procédure, l'Administration de la Chambre effectuera un examen des séances mensuelles d'information qu'offre la Direction des recherches pour le Bureau sur la procédure parlementaire. L'objectif sera d'évaluer si les thèmes sont utiles et bien adaptés et si des améliorations s'imposent.

4. Appliquer les normes de gouvernance du secteur public les plus rigoureuses dans un contexte parlementaire

Renforcer les pratiques de gestion de la Chambre des communes

En 2008–2009, le personnel de la Direction des comités a entrepris un examen détaillé des pratiques et des processus relatifs aux déplacements des comités pour s'assurer qu'ils étaient bien définis, à jour, efficaces pour l'atténuation des risques et conformes aux autres politiques. Il a établi un plan d'action en vue de modifier certains processus avec la collaboration des partenaires des Services des finances et du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international.



Détails des portes de fer, à l'entrée ouest de la Colline du Parlement

Photo: © Chambre des communes / Holly Loranger



Programme d'études des hauts fonctionnaires parlementaires, février 2009

Derrière, de gauche à droite : M. Hrvoje Sadarić (Croatie – Parlement); M. Chandradasa Kuruppu (Sri Lanka – Parlement); M. Lacille De Silva (Sri Lanka – Parlement); M. Suzaul Islam (Bangladesh – Parlement); M. Richard Sono Agyapong (Ghana – Parlement); M. Claus Dieter Koggel (Allemagne – Conseil fédéral); M. Simon J Uirab (Namibie – Assemblée nationale); M. Takeaki Yaoita (Japon – Chambre des représentants); M. Nicolas Besly (Royaume-Uni – Chambre des Lords); et M. Montree Rupsuwan (Thaïlande – Sénat).

Devant, de gauche à droite : M^{me} Anne Stokes (Ontario – Assemblée législative); M^{me} Nataliya Kozlovska (Ukraine – Parlement); M^{me} Susan Sourial (Ontario – Assemblée législative); et M^{me} Fay Paterson (Nouvelle-Zélande – Chambre des représentants).

Photo : © Chambre des communes

Une des priorités de l'Administration est de favoriser la saine gestion et la gestion efficace des ressources publiques. Les mesures mentionnées ci-dessous sont directement arrimées aux objectifs du modèle de dirigeant principal des finances, à savoir une approche plus stratégique de la gestion des finances et des ressources qui favorise la gestion responsable des ressources, la reddition de comptes et la transparence.

L'Administration de la Chambre est en train d'instaurer un cadre intégré de planification des investissements en vue d'améliorer le processus de planification et de faire en sorte que les investissements continuent d'être effectués de façon stratégique. Maintenant que le cycle officiel de planification intégrée est entré dans sa deuxième année, les investissements prioritaires devant servir à atteindre les objectifs stratégiques de

l'Administration à l'appui du travail des députés ont été confirmés. Pour ce qui est des rapports financiers, une entreprise de l'extérieur continue d'effectuer la vérification des états financiers de l'Administration. En 2008, les vérificateurs ont publié un rapport sans réserve.

L'Administration de la Chambre a lancé un manuel des acquisitions et un programme de formation pour que les biens et services essentiels au travail des députés puissent être achetés de façon équitable et économique. Elle a de plus mis à jour la *Politique sur les acquisitions* et commencé à mettre à jour la *Politique sur la gestion des actifs*, la *Politique sur les frais payés d'avance et les charges reportées* et la *Politique sur la récupération des biens et des privilèges avant le départ d'un employé*.

À la fin de 2009, l'Administration commencera à mettre en œuvre un système automatisé de gestion des acquisitions qui renforcera les pratiques de saine gestion financière et de solide gestion des ressources publiques, éléments clés du modèle de dirigeant principal des finances.

Gérer l'information parlementaire

Pendant que se prépare la migration vers PRISME, l'Administration de la Chambre a transféré des volets entiers de l'application Journals Plus sur une nouvelle plate-forme où ont été installés les modules à jour de la Revue de la procédure et des bibliothèques. Elle dispose ainsi d'un système souple et

amélioré qui consigne et transmet l'information sur les activités liées à la procédure et qui a l'avantage d'utiliser un vocabulaire uniforme pour décrire ces activités.

Maintenir un effectif motivé et efficace

La Chambre des communes, comme beaucoup d'employeurs, sera confrontée dans les prochaines années à la difficulté de recruter et de fidéliser des personnes de talent alors même que les départs à la retraite augmentent et que le marché des employés qualifiés devient plus concurrentiel. Pour surmonter ces difficultés, l'Administration de la Chambre a établi une stratégie de ressources humaines qui permettra de recruter stratégiquement de nouveaux employés, de les fidéliser par des programmes d'encouragement et de formation et d'assurer le soutien et le perfectionnement des dirigeants pour les rendre à même de bien remplir leur rôle. Grâce à ces initiatives stratégiques, elle continuera d'avoir un effectif motivé et bien préparé qui facilitera le travail des députés en comité, à la Chambre et dans leurs circonscriptions et d'être considérée

comme un employeur de choix dans un marché concurrentiel.

La stratégie de ressources humaines prévoit entre autres, dans tous les secteurs d'activité, l'élaboration et l'harmonisation de modèles de compétence axés sur l'évaluation des compétences et les besoins en apprentissage et en perfectionnement ainsi que la mise en œuvre d'un programme de planification de la relève. Ce programme, en cours d'élaboration, sera harmonisé avec un programme de formation des cadres de façon à ce que les dirigeants de l'organisation possèdent les connaissances et les compétences nécessaires pour soutenir et diriger un effectif multigénérationnel complexe.

Un élément clé de la stratégie de ressources humaines sera la production de statistiques sur le rendement qui serviront à mesurer le succès des mesures prises pour fidéliser les employés et accroître leur satisfaction. Pour l'objectif consistant à gérer des personnes de talent, la stratégie prévoit la création d'une image de marque afin d'améliorer le recrutement et la fidélisation de notre ressource cruciale, le personnel de l'Administration de la Chambre.

PRISME est un logiciel propre à la Chambre des communes qui sert à gérer l'information sur la procédure, à faire l'édition des publications parlementaires et à faciliter la planification des activités parlementaires. Les représentants des secteurs administratifs qui sont des utilisateurs de PRISME veilleront à établir un mode de gouvernance inspiré du secteur privé pour appuyer les investissements en cours. Dans l'exercice à venir, l'Administration consultera les utilisateurs et mettra au point des mécanismes pour lancer, examiner et approuver des projets ainsi que pour valider et appliquer des solutions. Grâce à la mise à jour de PRISME, ces solutions simplifieront la production des publications parlementaires et permettront d'extraire l'information plus rapidement et plus efficacement.

Journals Plus est un logiciel conçu à l'origine pour aider les Services de la procédure à gérer les publications et l'information (Règlement, questions de privilège, fichiers de bibliothèque de la Direction des recherches pour le Bureau). Beaucoup de ses modules, avec l'information pertinente qu'ils contiennent, ont été transférés aux modules de la Revue de la procédure et des bibliothèques, plate-forme plus stable et plus souple.



Audrey O'Brien, greffière de la Chambre des communes, s'adresse aux employés lors d'une journée portes ouvertes

Photo : © Chambre des communes

Améliorer la gestion environnementale sur la Colline

L'Administration de la Chambre fait partie de Partenaires pour une Colline verte, comité actif de gestion de l'environnement qui compte aussi des représentants du Sénat, de la Bibliothèque du Parlement et de Travaux publics et

Services gouvernementaux Canada. Le comité met actuellement la dernière main à une stratégie de développement durable qui vise l'amélioration continue des programmes environnementaux de la Cité parlementaire.

En planifiant les projets de rénovation et de construction qui relèvent de la vision et du plan à long terme pour la Cité parlementaire, l'Administration de la Chambre a continué d'appliquer les pratiques exemplaires et les normes de développement durable dans un contexte patrimonial.

Conclusion

Les députés s'inspirent des valeurs chères aux Canadiens tout en travaillant à les préserver. Ils se font l'écho de ces valeurs lorsqu'ils prennent part à de sérieux débats à la Chambre, explorent une question en comité, prêtent une oreille attentive aux citoyens de leurs circonscriptions et communiquent avec des représentants d'autres pays.

Les 1 300 ouvriers locaux qui ont entrepris la construction des édifices du Parlement il y a 150 ans ont amorcé une tradition de participation citoyenne. Les milliers de Canadiens qui visitent chaque année la Cité parlementaire découvrent la beauté des lieux, mais éprouvent aussi un sentiment d'appartenance qui les rend solidaires et les rapprochent du gouvernement de leur pays. Les députés et le personnel sont inspirés par l'atmosphère des lieux dans les diverses fonctions qu'ils exercent au nom des Canadiens. Qui plus est, les traditions de la Chambre des communes procurent

stabilité et soutien au rôle souvent difficile des députés.

Ces assises — édifiées ou transmises en héritage — forment une base solide qui nous permettra d'aller de l'avant et d'apporter les changements nécessaires pour orienter notre pays vers un avenir qui comporte un bon nombre de nouveaux défis stimulants.

Tout en veillant à ce que l'effectif et l'infrastructure soient en place pour faciliter le travail des députés, l'Administration de la Chambre n'oublie

jamais que le rôle des députés et de l'institution est en perpétuelle évolution. Elle continue de trouver de nouveaux outils et modes de travail innovateurs, de se préparer pour l'avenir et d'améliorer les compétences requises pour appliquer les normes de gouvernance du secteur public les plus rigoureuses.

Les députés et le personnel de la Chambre des communes sont fiers d'œuvrer pour tous les Canadiens au sein d'une institution gardienne de longues traditions. Ils sont très sensibles au fait que cet héritage du passé sert à façonner l'avenir.



Vue de la Colline du Parlement

Photo : © Chambre des communes / Bernard Thibodeau

Rapport financier*

Dépenses prévues comparativement aux dépenses réelles par autorisation

(en milliers de dollars)

		2008-2009				
Crédit	Nom du programme	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires et ajustements	Autorisations totales	Dépenses réelles	Écart
5	Dépenses du programme	277 094	2 579	279 673	271 145	8 528
(L)	Députés**	113 014	378	113 392	113 392	0
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	34 944	(2 301)	32 643	32 643	0
	SOMME PARTIELLE, POSTES LÉGISLATIFS	147 958	(1 923)	146 035	146 035	0
	TOTAL	425 052	656	425 708	417 180	8 528

** Traitements et indemnités des agents supérieurs de la Chambre et des députés en vertu de la Loi sur le Parlement du Canada et contributions au compte d'allocations de retraite des parlementaires et au compte de convention de retraite des parlementaires

Dépenses prévues comparativement aux dépenses réelles par activité de programme

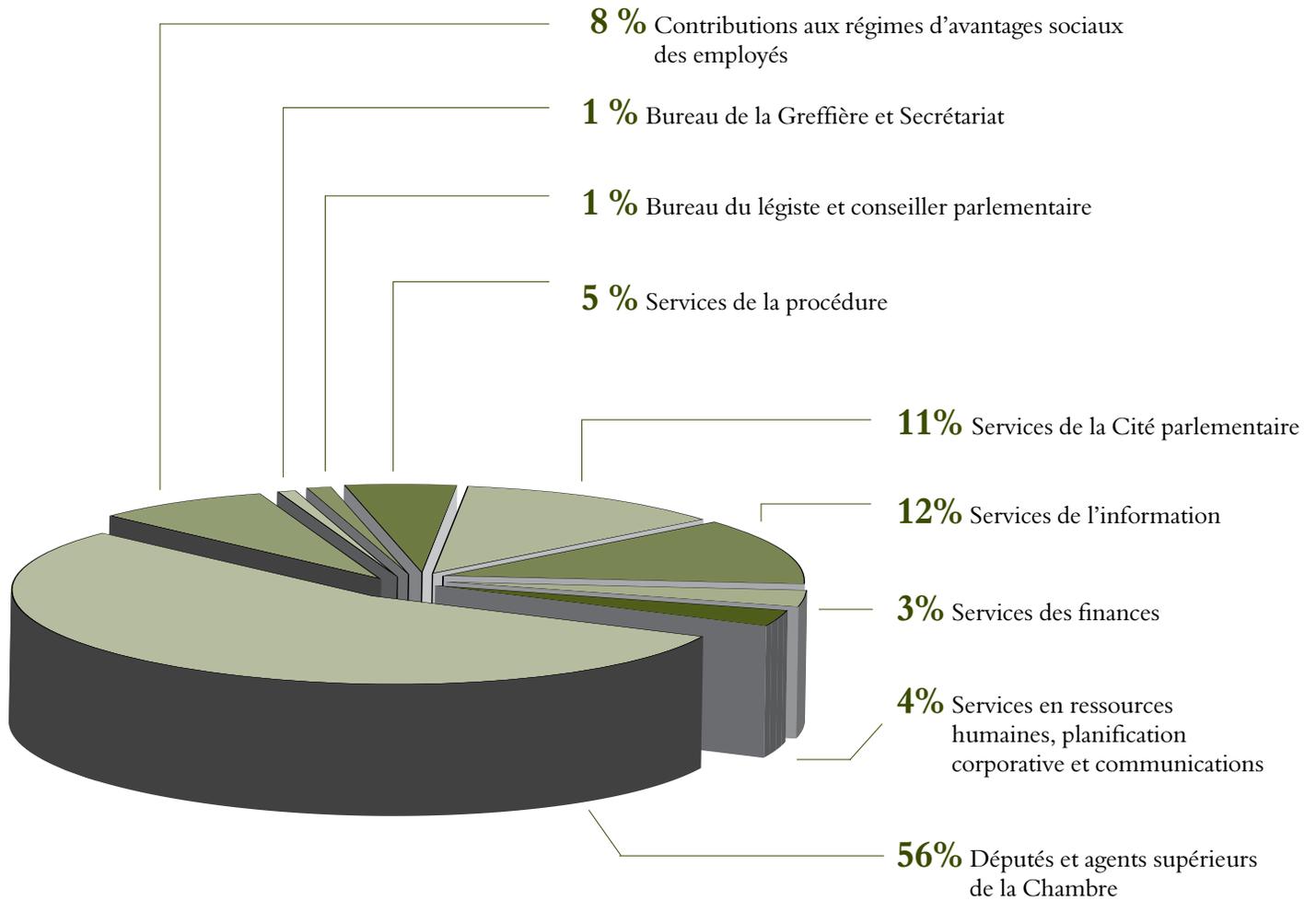
(en milliers de dollars)

		2008-2009				
Activité du programme	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires et ajustements	Autorisations totales	Dépenses réelles	Écart	
Députés et agents supérieurs de la Chambre	237 829	(348)	237 481	233 454	4 027	
Administration de la Chambre						
Bureau de la Greffière et Secrétariat	1 899	(378)	1 521	1 521	0	
Bureau du légiste et conseiller parlementaire	2 716	362	3 078	3 078	0	
Services de la procédure	16 984	(389)	16 595	16 063	532	
Comités permanents	5 250	0	5 250	1 634	3 616	
Associations parlementaires	3 094	(70)	3 024	2 671	353	
Services de la Cité parlementaire	48 471	(676)	47 795	47 795	0	
Services d'information	47 376	4 782	52 158	52 158	0	
Services des finances	13 636	(2 280)	11 356	11 356	0	
Services en ressources humaines, planification corporative et communications	12 853	1 954	14 807	14 807	0	
SOMME PARTIELLE	152 279	3 305	155 584	151 083	4 501	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	34 944	(2 301)	32 643	32 643	0	
TOTAL	425 052	656	425 708	417 180	8 528	

* Des modifications mineures pourraient être apportées aux résultats financiers.

2008–2009 – Dépenses réelles par activité de programme

(Pourcentage)



Les chiffres ayant été arrondis, le total peut ne pas correspondre à 100 %

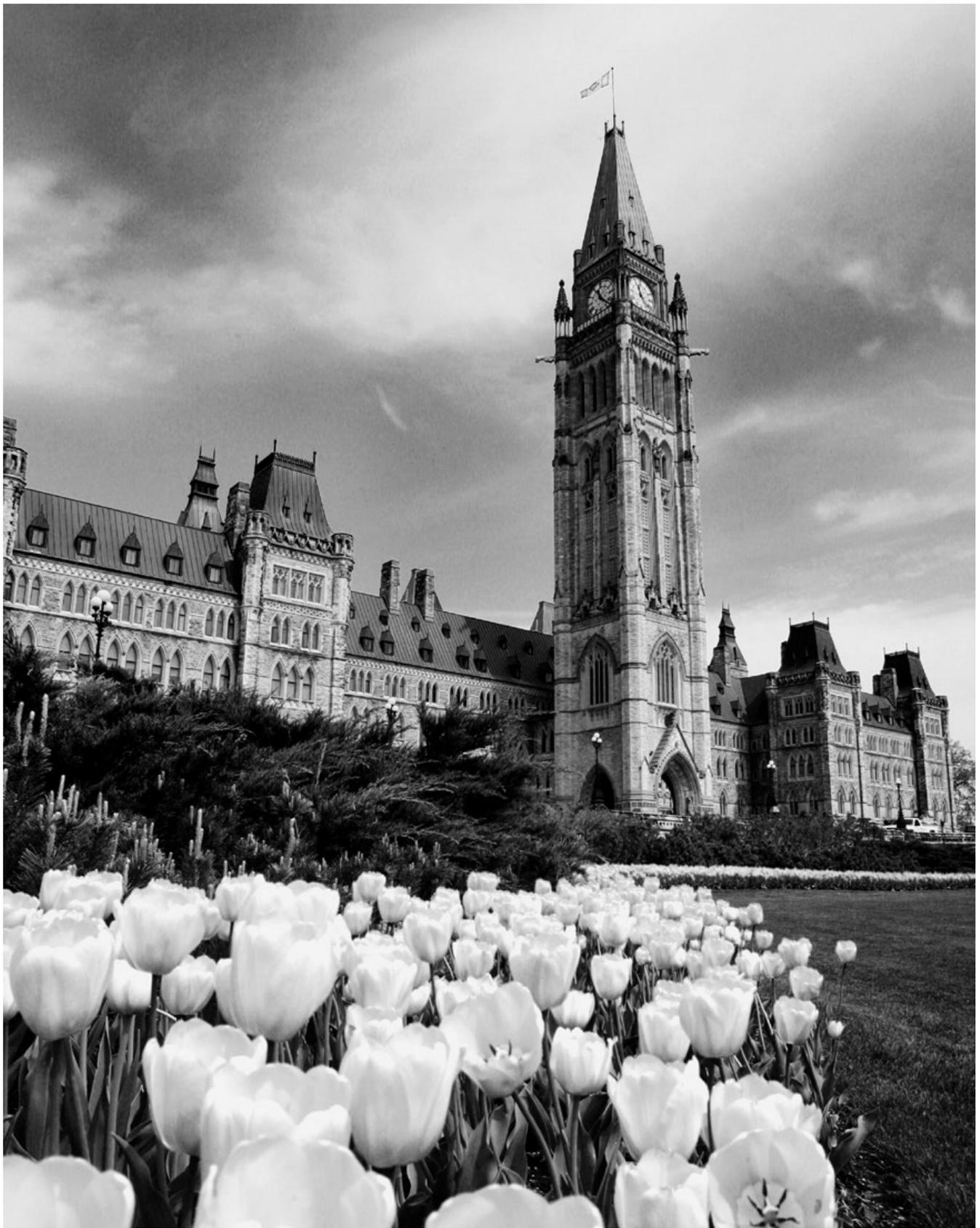
Augmentation du Budget principal des dépenses comparativement à l'exercice précédent

(en milliers de dollars)

Crédit	Nom du programme	Budget principal des dépenses		
		2008-2009	2007-2008	Écart
5	Dépenses du programme :			
	Députés et agents supérieurs de la Chambre	124 815	121 986	2 829
	Bureau de la Greffière et Secrétariat	1 899	1 714	185
	Bureau du légiste et conseiller parlementaire	2 716	2 641	75
	Services de la procédure	25 328	23 349	1 979
	Services de la Cité parlementaire	48 471	45 216	3 255
	Services de l'information	47 376	44 336	3 040
	Services des finances	13 636	12 447	1 189
	Services en ressources humaines, planification corporative et communications	12 853	11 951	902
	SOMME PARTIELLE	277 094	263 640	13 454
(L)	Députés et agents supérieurs de la Chambre	113 014	111 844	1 170
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	34 944	35 047	(103)
	SOMME PARTIELLE	147 958	146 891	1 067
	TOTAL	425 052	410 531	14 521

Équivalents temps plein — Administration de la Chambre

Sous-activité de programme	Budget principal des dépenses	
	2008-2009	2007-2008
Bureau de la Greffière et Secrétariat	13	19
Bureau du légiste et conseiller parlementaire	32	25
Services de la procédure	219	219
Services de la Cité parlementaire	823	822
Services de l'information	522	520
Services des finances	136	125
Services en ressources humaines, planification corporative et communications	126	115
TOTAL	1 871	1 845



Vue de la tour de la Paix, mai 2009

Photo : © Chambre des communes / Bernard Thibodeau